

Annexe N° 7
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de l'Équipement de l'Habitat Et de l'Aménagement du Territoire en date du Tel qu'il a été révisé par l'arrêté en date du (Jort N° du)

Organisme : Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire
 Domaine de la prestation : Exploitation des carrières
 Objet de la prestation : Autorisation d'exploitation d'une carrière du type industriel ou artisanal

A	B	C	D	E	F	G
Ouverture	Prorogation	Renouvellement	Réouverture	Extension	Changement d'exploitant	Changement de catégorie

CONDITIONS D'OBTENTION

Dépôt d'un dossier

Pièces à fournir

Demande conforme à l'imprimé préétabli accompagné des pièces suivantes :

- 1 - Quittance de versement d'un droit fixe pour toutes les prestations (A,B,C, D,E,F,G)
- 2 - Fiche de renseignement technique pour les prestations (A,B,G)
- 3 - Un Extrait de carte topographique à l'échelle 1/50 000 ou 1/100 000 pour les prestations (A,B,G)
- 4 - Plan côté rattaché a l'échelle 1/2000 au moins pour toutes les prestations (A,D,C,D,E,F,G)
- 5 - Etude d'impact sur l'environnement pour toutes les prestations (A,B,C,D,E,F,G)
- 6 - Certificat de propriétés ou contrat de location pour toutes les prestations (A,B,C,D,E,F,G)
- 7- Copie de l'arrêté d'exploitation de carrière artisanale pour la prestation (G)

POUR LES PERSONNES MORALES A AJOUTER :

- Copie du statut de la société pour les prestations (A,D,F,G)
- Copie du Jort portant insertion de la création de la société pour les prestations (A,D,F,G)

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1 - Dépôt du dossier	Gouvernorat	08 semaines
2 - Soumission du dossier à l'avis de la commission consultative des carrières sur l'environnement	Membres de la commission consultative des carrières	12 semaines
3 - Evaluation de l'étude d'impact sur l'environnement	la direction des carrières et explosifs et l'agence nationale de la protection de l'environnement	
4 - Elaboration et signature du cahier des prescriptions techniques	la direction des carrières et explosifs	Une semaine
5 - Arrêté d'autorisation	la direction générale des ponts et chaussées	Une semaine

Lieu du dépôt du dossier

Service : Gouvernorat territorialement compétent

Adresse : Le siège du gouvernorat

Lieu de d'obtention de la prestation

Service : Direction générale des ponts et chaussées (direction des carrières et explosifs)

Adresse : Siège du ministère de l'équipement et de l'habitat et de l'aménagement du Territoire 1002 Tunis - Belvédère

Délais d'obtention de la prestation

22 Semaines

Références législatives et réglementaires

loi N°89 - 20 en date du 22 février 1989 réglementant d'exploitation des carrières tel que modifiée par la loi n°98 - 95 du 23 novembre 1998 et complétée par la loi n° 97 - 2000 du 20 novembre 2000

décret 1631 - 93 en date du 2 août 1993 réglementant les commissions consultatives

Arrêté des Ministres de l'économie et des finances du 31 mai 1990 réglementant l'exploitation des carrières